

## **LOI N°026-2020/AN**

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-014/PRES DU 28 NOVEMBRE 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2019-063/PR BF 2019 30 00 SIGNE LE 26 SEPTEMBRE 2019 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE PROMOTION DE LA FINANCE INCLUSIVE POUR L'ACCES DES POPULATIONS A FAIBLES REVENUS AUX SERVICES FINANCIERS AU BURKINA FASO (PPFIB)**

# L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

**Article 1 :**

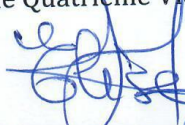
Est ratifiée l'ordonnance n°2019-014/PRES du 28 novembre 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2019-063/PR BF 2019 30 00 signé le 26 septembre 2019 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement pour le financement du projet de promotion de la finance inclusive pour l'accès des populations à faibles revenus aux services financiers au Burkina Faso (PPFIB).

**Article 2 :**

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique  
à Ouagadougou, le 26 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée  
nationale, le Quatrième Vice-président



**Fonyama Elise ILBOUDO/THIOMBIANO**



Le Secrétaire de séance



**Fati OUEDRAOGO**